

Groupe de travail « Eco-responsabilité » *Bercy vert : un oxymore ?*

Le Secrétariat Général a organisé, le 12 mars, pour la première fois, un groupe de travail sur l'« *éco-responsabilité* », deux jours seulement après avoir entériné la suppression de l'instance en charge des conditions de travail. Notre ministère n'est pas à une contradiction près.

La transition écologique est un sujet de première importance pour laquelle **FO** s'est engagée sans attendre une circulaire ministérielle et encore moins une convention citoyenne.

La Confédération **FO** a mis en place depuis plusieurs années un groupe d'expertise sur cette problématique, dans lequel notre fédération prend toute sa place.

Faute de pouvoir répondre aux revendications des personnels en termes d'emplois, de missions, de traitements ou de déroulements de carrière, le Secrétariat Général a trouvé la parade en engorgeant l'agenda social de dossiers sociétaux.

Sans nier leur importance, il ne faut pas compter sur **FO Finances pour se laisser abuser par cette stratégie de l'évitement et perdre de vue ce qui fonde la revendication syndicale et les attentes des agents.**

Cette réunion a eu pour ordre du jour un point d'étape sur les 20 engagements imposés par une circulaire en date du 25 février 2020, signée par le prédécesseur de Monsieur Castex.

(Voir la liste ci-après).

Pour populariser cette initiative, le slogan dans notre ministère est en soi un programme très « parisien » pour ne pas dire « *intra-périphérique* » : Bercy vert.

Vu de l'extérieur, cette couleur n'est pas ce qui définit le mieux l'architecture du bâtiment regroupant les services du ministère à Paris.

La mise en œuvre de certains de ces thèmes a été freinée, voire stoppée, par la crise sanitaire. Il en est ainsi du développement du covoiturage et de la suppression du plastique.

A contrario, d'autres engagements ont vu leur croissance se démultiplier, comme la visioconférence, sans que l'aspect « transition écologique » en soit la raison première.

Une visioconférence à Bercy d'une qualité déplorable comme nous pouvons le constater régulièrement.

Quant aux gains du numérique dans le domaine de l'amélioration de l'environnement, les experts sont plus que réservés.

Certains engagements sont d'actualités depuis plusieurs années dans notre ministère et n'ont pas attendu une circulaire interministérielle.

Nous pouvons citer l'amélioration des produits alimentaires et durables dans les restaurants administratifs, l'utilisation de papier bureautique recyclé ou la suppression des chaudières à fioul.

Enfin, d'autres dépassent le cadre ministériel et sont soumis à des délibérations interministérielles, comme la réduction de la facture énergétique dans les cités administratives ou la compensation des émissions de gaz à effet de serre des déplacements aériens.

Le Secrétariat Général a adopté quelques mesures additionnelles, comme le plan de stationnement des vélos, le renforcement du tri des déchets, le plan de réduction des différentes énergies (éclairage, chauffage, climatisation).

Un grand absent des engagements ministériels : la rénovation des bâtiments administratifs, encore bien souvent des passoires thermiques.

Une présentation du site "dons.encheres.domains.gouv.fr" a été réalisée. Ce site permet aux administrations de l'État et à leurs établissements publics de donner leurs mobiliers réformés aux fondations reconnues d'utilité publique ou aux collectivités territoriales.

Cette initiative d'économie circulaire, créée en début d'année, connaît une notoriété croissante.

Pour sortir d'un plan marqué trop « *bercynien/parisien* », quelques projets développés dans les directions à services déconcentrés ont également été présentés (DGFiP, DGDDI, INSEE).

Les actions dans ces directions sont pour la plupart convergentes et sont mises en œuvre depuis plusieurs années (recyclage de cartouches d'encre, tri des déchets, papier recyclé, achat de vélos électriques, bornes de recharge pour les voitures, covoiturage etc...)

A noter encore une fois, l'absence totale dans les documents de travail des mesures prises par la DGCCRF. A croire que cette direction est une direction fantôme pour le ministère.

Un sentiment durement ressenti par ses personnels, **FO Finances** ne peut se résoudre à l'accepter.

La transition écologique est l'affaire de tous au quotidien, mais elle nécessite une exemplarité au plus haut niveau de l'État.

Si des initiatives sont à souligner dans les directions de notre ministère et si les « *petits ruisseaux peuvent former de grandes rivières* », celles-ci sont trop souvent polluées par des politiques publiques faisant fi de toute considération environnementale comme les restructurations et leurs conséquences pas toujours « *écologically compatibles* ».

Les 20 engagements inscrits dans la circulaire du 25 février 2020

- Le forfait mobilité durable
- Les partenariats de covoiturage
- Le covoiturage professionnel
- Les bornes de recharge électrique
- L'achat de 50% de véhicules propres
- Le stationnement pour vélos
- La compensation des émissions de gaz à effet de serre des déplacements aériens
- La visioconférence
- La suppression des plastiques à usage unique
- Les clauses éco-responsables dans les appels d'offre
- L'utilisation de papier bureautique recyclé
- Les produits alimentaires de qualité et durable
- Le suivi de la consommation des fluides
- La suppression des chaudières à fioul
- La réduction de 2/3 de la facture énergétique dans 39 cités administratives
- L'appel à projets pour des actions à gains rapides (isolation, installation de ventilation...)
- La suppression des produits phytosanitaires
- Les échanges et dons de biens mobiliers
- Le numérique responsable
- La sensibilisation des agents par des actions de sensibilisation, de formation, un visuel fédérateur, un espace dédié sur l'intranet ministériel.

